5EME ANNEE — PRINCE ALBERT, SASK., JEUDI 14 OCTOBRE 1915 — No. 31

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS:
Un an (Canada)....... $1.00
Un an (Etranger) fr7 50 $1.50

ANNONCES
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST



Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION:
405, 13ème RUE

ADMINISTRATION
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
Téléphone 2964

NOTRE FOI! — NOTRE LANGUE!

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., *Rédacteur en Chef.* — PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE LTÉE — J.-P. DAOUST, *Administrateur.*

Organisation régionale de l'Association Catholique Franco-Canadienne

Le Comité Général de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan s'est réuni, vendredi dernier, à Régina

A cette réunion, convoquée à la demande du président général de l'Association, assistèrent: M. le Dr A. Godin, de Willow Bunch, président général; le R. P. L.-H. Vachon, O.M.I., de North Battleford, vice-président, le R. P. A.-F. Auclair, O.M.I., de Prince Albert, directeur-général; M. l'abbé Chs Maillard, de Wolseley; le R. P. B. Falourd, F.M.I. de St Hubert; M. l'abbé Z. Marois, de Régina, et M. L. Roy, de Régina. On eut à regretter l'absence des autres membres du Comité: M. Maurice Quennelle, de Wauchope, M. J. E. Morrier, de Prince Albert (actuellement en voyage) M. J. P. Daoust, M. le Dr Hamelin, de North Battleford, M. l'abbé Bourdel, de Howell. Notre province est si vaste qu'il reste toujours très difficile à un comité général représentant toute cette province de pouvoir se réunir au complet.

Pour assurer le progrès et le succès complet de l'Association, il faut savoir tenir compte de bien des difficultés d'ordre pratique que seul un dévouement intense saura vaincre, au moins partiellement, dans chaque localité d'abord et par suite dans la province toute entière.

C'est un appel à ce dévouement patriotique de tous les Franco-Canadiens que fait aujourd'hui le président de l'Association pour réaliser un plan d'organisation régionale qu'il a proposé à la réunion du Comité Général et qui a été unanimement adopté.

Nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici l'esquisse tracée par M. le président:

1o. Pourquoi ne pas partager la Sask. en 12 régions ou cantons, c'est-à-dire, un canton pour chaque membre du présent comité?

2o. Chaque chef de district choisirait lui-même dans sa région cinq collaborateurs ou disciples, auxquels il soufflerait au besoin l'idéal religieux et patriotique, la flamme du zèle et du dévouement éclairés.

Et voilà quintuplées déjà les énergies du Comité Général qui rayonneraient ainsi dans toute la province.

3o. Avec l'aide de ses cinq collaborateurs, le chef de district va travailler incessamment à créer ou activer, autant de comités locaux qu'il y a de paroisses ou de missions dans son district.

4o. Les motifs de ce premier travail sautent aux yeux. Les comités locaux doivent constituer comme les cellules de notre organisme; sans elles, la vie devient factice, précaire, impossible.

5o. Comment procéder? D'abord faire l'éducation, former la mentalité d'une élite dans chaque paroisse; et, cette élite constituera le buran du comité local.

Puis leur suggérer les moyens pratiques pour le recrutement des membres; pour la tenue de la comptabilité; pour l'abonnement et la correspondance au journal et infuser aux cercles locaux un peu de cette vie féconde et régénératrice que le comité régional doit posséder lui-même abondamment—on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas.

6o. Maintenant par la pensée, plaçons nous sur notre champ d'action:

Pendant deux mois (de cette date), chaque semaine les douze chefs de district (et sous peine de rappel à l'ordre ou même de destitution) font tenir le rapport de leur travail au PATRIOTE. Celui-ci qui a pour mission d'entretenir le feu sacré de l'émulation publie ces rapports dans chaque numéro, c'est-à-dire relate ainsi l'activité ou l'incurie de chaque bataillon.

Le comité local doit étudier particulièrement les besoins et les aspirations légitimes de sa localité pour y répondre de son mieux: En organisant des réunions sociales, des cours et des conférences afin de pourvoir aux besoins intellectuels de la jeunesse. Avoir une bibliothèque, au moins les principaux journaux français du pays qui seraient déposés dans un local ou tous les membres auraient accès. Il pourrait aussi faire une petite monographie paroissiale ou du moins recueillir quelques notes d'histoire locale qu'insérerait sans doute le PATRIOTE afin d'intéresser d'autant les lecteurs toujours avides de petites chroniques.

Le terrain a été labouré droit et profond, on a jeté à pleines mains, la semence qui lève et donne déjà des espérances. Faut-il se croiser les bras en attendant la récolte? Non, car les plus belles espérances, trompent trop souvent. Il faut prendre des assurances, il faut revoir sa terre. C'est la visite mensuelle de chaque comité local. Cette visite est annoncée les dimanches précédents, au prône. Le visiteur arrive, il commence par causer avec le curé; puis avec les membres du comité local, de qui, il s'enquiert de tout avec sollicitude, faisant fonction d'inspecteur des études et aussi d'inspecteur des finances, vérifiant la comptabilité.

Enfin, il préside une séance publique, où dans une allocution familière, il distribue des félicitations appropriées, signale les lacunes, propose des améliorations, donne des conseils, etc. Et si besoin en est, il provoque, une nouvelle élection qui se fait séance tenante. Inutile d'ajouter que le comité local doit fournir un compte rendu mensuel qui serait publié succintement dans le PATRIOTE.

En outre, tous ces rapports seraient conservés dans les archives de l'association pour être utilisés dans nos séances.

Dr A. GODIN,
Président général de l'A.C.F.C.

Il a été aussi résolu de préparer les documents nécessaires pour l'incorporation civile de l'Association.

Au moment où les ennemis de notre foi et de notre langue dressent leurs batteries contre nous, il faut que tous les Franco-Canadiens de la Saskatchewan se lèvent comme un seul homme pour la défense de leur droits.

Le francais dans nos écoles

De tous les événements de notre province, depuis une semaine, les plus importants sont assurément la bénédiction de l'école du Saint Rosaire, à Régina, et la réunion du conseil général de l'Association Catholique Franco-Canadienne.

Il faut reconnaître au système d'instruction publique de la Saskatchewan le mérite de donner aux contribuables catholiques de tout arrondissement scolaire, la liberté d'établir une école confessionnelle. L'article 39 de la loi des Ecoles fait de cette liberté un droit dont toute minorité, catholique ou protestante, peut se servir. Le caractère de l'école séparée est essentiellement religieux, et ceux qui la fréquentent y croissent dans la connaissance des choses saintes, dans le souci de la religion et des biens de l'âme.

L'école séparée seule est le vrai type de l'école. L'école n'est pas une institution autonome, c'est une institution dépendante. Mais de qui cette institution doit-elle rationellement dépendre? C'est là la question, la grande question, ici comme ailleurs: à qui revient le droit d'autorité sur les écoles. Pour la résoudre il faut remonter à la notion rationnelle de l'école. L'école est une société composée d'un instituteur et d'élèves. Les élèves ne sont pas à l'école à cause de l'instituteur, mais l'instituteur y est à cause des élèves et pour eux. Par conséquent à celui à qui appartient les élèves, appartiendra aussi l'école elle-même. Or, à qui appartiennent les enfants réunis dans une école? Ils appartiennent aux parents dont ils sont la première propriété. Donc l'école appartient aux parents. Seule l'école séparée, ou toute école qui en a le caractère, répond à cette formule, à ce syllogisme qui est basé sur la justice naturelle, sur l'ordre établi par l'Ordonnateur suprême.

Tous les vrais catholiques, et beaucoup parmi les protestants, acceptent cette doctrine. L'enfant n'est pas, comme le prétendent les socialistes et la théorie naturaliste, uniquement un sujet *passif* au service de l'Etat; au contraire, la fin suprême de l'élève qui est de sauver son âme, fait de lui un être *actif*. L'école est uniquement un moyen de salut. L'éducation est un secours prêté à l'enfant pour que ses facultés se développent conformément à sa fin. Ceux parmi les protestants qui admettent l'autorité paternelle en matière d'éducation, tiennent cependant à une réserve, où la providence de l'Etat joue le premier rôle. Cette réserve embrasse toutes les connaissances profanes, la lecture, l'écriture, les études littéraires, l'astronomie, etc. et la linguistique. Cette liberté pour ce qui regarde l'enseignement technique, scientifique, esthétique, littéraire, etc. l'Eglise ne la condamne pas, mais d'un autre côté, l'Eglise proclame la nécessité de l'unité dans l'enseignement, une unité qui ne peut être produite que par une science supérieure, qui est celle de la Révélation. L'éducation doit être *une*, et non divisée; toutes les branches particulières d'enseignement doivent concourir au même but: le salut de l'âme.

Parmi les sujets d'enseignement profanes, celui vis-à-vis duquel l'autorité paternelle tient le plus à exercer son contrôle, c'est la linguistique. La langue après la religion, est ce qu'il y a de plus cher dans la société de la famille. Il est donc à propos de connaître la situation faite au français dans les écoles où la majorité des élèves est de langue française. L'article 177 de la Loi des Ecoles est connu de tout le monde. Il établit une distinction entre la langue française et celle des immigrants étrangers une distinction qui fait que l'enseignement du français n'est pas soumis aux règlements du département, dans le sens que l'est celui des autre langues, exception faite de la langue anglaise, naturellement. Mais cet article a beaucoup souffert sous l'influence du caprice de l'interprétation. Cependant il n'y a rien de nouveau en cela. Tout système d'enseignement est une victime de l'interprétation qu'on y donne. Voilà pourquoi un changement de gouvernement peut quelquefois n'être pas désirable, surtout dans les pays où l'Etat exerce un pouvoir presqu'illimité en matière d'instruction. Dans notre Saskatchewan, le département n'a jamais voulu se compromettre, et l'interprétation donnée par l'honorable M. Turgeon, n'a pas eu les suites qu'on avait droit d'en attendre. C'est grâce à cette interprétation si le français jouit d'une place réputée spéciale, place reconnue par le Professeur Oliver. Mais elle n'a pas eu de résultat pratique.

La position qu'occupe la langue française dans notre système d'enseignement suffirait à elle seule à consacrer le principe du bilinguisme. Cependant le département rejette sans réserve, non seulement le principe, mais le mot lui-même Ceci a permis à M. Scott de dire, en pleine assemblée législative, qu'il n'y a pas de question bilingue dans la Saskatchewan. Il peut y avoir des écoles anglaises-françaises mais il ne saurait exister dans la Saskatchewan d'école bilingues. On ne peut s'étonner alors que M. Scott ait reculé devant les objections qui furent faites à son projet de modification à la loi des écoles relativement à l'enseignement des langues autres que la langue anglaise. Le mot "école anglaise-française" s'applique aux élèves qui fréquentent cette école tandis que le mot "bilingue" a rapport à l'enseignement. L'école anglaise-française, tout comme l'école anglaise allemande ou l'école anglaise-ruthène, est reconnue, mais l'enseignement bilingue ne l'est pas.

Pourquoi alors le département ferait-il des règlements spéciaux pour la gouverne des écoles anglaises-françaises, relativement aux heures d'enseignement, aux qualifications requises pour l'enseignement de la langue française d'après des méthodes de saine pédagogie, à l'inspection de ses écoles par une autorité compétente, à l'approbation de livres de classes et de livres pour les bibliothèques scolaires, puisque l'enseignement bilingue n'est pas reconnu en principe, et à peine consacré en pratique? Le département ne permet l'usage, dans toutes les écoles, que des livres officiellement autorises par lui. Or, à part les vieux livres de lecture anglais français de l'Ontario, qui sont hors d'usage au point de vue pédagogique et où il est plus question de chat, de chien et de poules, que de Dieu et de son Eglise, il n'y a pas un seul livre d'enseignement dont l'usage soit autorisé dans nos écoles françaises. Le département a encore sur ses tablettes, et dans ses vieilles archives, les livres français proposés à son adoption, en 1912. La loi donne au français une place spéciale, mais en pratique la langue allemande est sur un meilleur pied puisqu'il y a une série de livres de lecture tout à fait modernes autorisé pour l'enseignement de la langue allemande.

De toutes les lacunes dont souffre notre système d'instruction publique, c'est là celle qui offre le meilleur sujet de méditation, au moins pour les Franco-Canadiens Notre bonheur ne doit pas être concentré sur le texte de l'article 177. Que chaque Franco-Canadien ait ce texte dans sa poche, parfait. Mais il y a plus. Il ne faut pas aider l'assimilation rêvée par les apôtres du protestantisme, et de l'école nationale, par notre apathie. Il y a du travail à faire, et plus vite nous nous mettrons à l'œuvre mieux ce sera.

LA GUERRE

Marche des événements

Récit au jour le jour d'après les dépêches européennes jusqu'à date

MERCREDI 6 OCTOBRE

L'Europe attend la réponse de la Bulgarie. Celle-ci n'a pas encore répondu à l'ultimatum de la Russie L'anxiété est grande en Europe. Elle est peut-être aussi grande en Bulgarie car le peuple et le clergé semblent s'opposer à la guerre contre la Russie. De fait les Alliés prévoient le dénouement. Ils savent que la Bulgarie est déjà liée par des engagements avec l'Allemagne et que sa réponse à la Russie ne peut pas être satisfaisante. Peut-être osera-t-elle nier la présence des dits officiers allemands, qu'elle peut renvoyer en Turquie jusqu'à ce que la mobilisation soit complétée.

L'Allemagne, elle, répond à la prussienne. Le "*Lokal Anzeiger*," écrit: "La réponse à la note russe sera donnée par les canons austro-allemands sur le Danube."

Les ambassadeurs des nations alliées ont été avertis qu'ils quitteront Sofia aussitôt que la Russie aura brisé ses relations diplomatiques avec la Bulgarie.

Les Alliées hâtent leurs préparatifs de guerre contre celle-ci.

La Grèce proteste.—Le premier détachement de troupes alliées est débarqué à Salonique. En réponse à cette annonce faite par le ministre français, le premier ministre Venizelos déclare que la Grèce, pays neutre ne peut permettre un tel acte, et que l'autorité royale proteste contre le passage de troupes étrangères dans le territoire grec.

Le peuple et les autorités locales civiles et militaires font un bon accueil aux troupes.

Le premier ministre Venizelos déclare que la Grèce se bornera à sa protestation. La Chambre lui donne un vote de confiance et le peuple l'acclame. Malgré tout une dépêche inattendue annonce que Venizelos doit démissionner à cause de désaccord avec le roi Constantin dont les tendances sont pro-allemandes.

En Bukovine.—La Russie d'après une dépêche de Berlin renouvelle ses attaques en Bukovine, le long de la frontière de la Bessarabie sur la rivière Pruth. Les Russes ont évacué cette province lors de leur retraite en mai dernier. Vu les complications dans les Balkans la Russie voudrait par ce mouvement, opérer plus tard une jonction avec l'armée de la Roumanie.

Proclamation de Joffre.—"Soldats de la république. L'offensive générale est commencée. L'artillerie ouvre, l'infanterie suivra, puis la cavalerie. L'attaque sera poursuivie jour et nuit. Souvenez-vous de la Marne. Officiers, tout est prêt, armes et munitions. Instruisez-en vos soldats. Quiconque meurt pour sa patrie a le droit de savoir où on le conduit."

Le bombardement est général des deux côtés. Il est violent au sud de la forêt de Givenchy, entre la Meuse et la Moselle, au nord de Fierey et sur le front en Lorraine.

JEUDI 7 OCTOBRE

Réponses non satisfaisantes.—Comme il avait été prévu les ré-

(*A suivre en 2e page*)

Marche des événements

ponses de la Bulgarie, aux notes des Alliés du 14 septembre, ne sont pas satisfaisantes. Ces réponses expliquent l'esprit de sa neutralité armée. De plus elles nient catégoriquement la présence d'officiers allemands dans l'armée bulgare.

Ces réponses furent données en même temps que la réponse à l'ultimatum de la Russie.

La conséquence est que les ministres de pouvoirs alliés à Sofia ont demandé leurs passe-ports.

Une faillite pour les Alliés.—On peut dire sans exagérer que la diplomatie des pouvoirs alliés, auprès des Etats des Balkans, est une complète faillite. C'est la résultante d'une série d'erreurs commises par leur politique antérieure. Le traité de Bucarest qui suivit la seconde guerre balkanique, en 1913 est un monument d'incohérence et de gaucherie fait au détriment commun des diverses nations balkaniques frustrant leurs revendications les plus chères et les irritant les uns contre les autres.

La politique des gouvernements alliés se heurte donc maintenant à des faits antérieurs bien embarrassants pour eux qui veulent maintenant l'appui de ces mêmes états.

Nouveau ministre grec.—Alexandre Zaimis a accepté l'invitation du roi Constantin à former un nouveau cabinet. L'opposition y aurait des représentants. Ce que sera la politique de ce cabinet est bien difficile à prédire.

Les troupes françaises débarquées à Salonique sont rendues en Serbie.

Ce renfort n'est pas trop tôt, ni superflu, car les forces austro-allemandes massées sur les frontières serbes sont de 400,000 hommes.

Le communiqué de Berlin indique des progrès au-delà de la frontière serbe à plusieurs endroits. Ces troupes auraient été retirées de la ligne de front en Russie et seraient commandées par Von Mackensen.

Soldats fatigués.—On rapporte bien peu de chose du front russe. L'activité des armées est de beaucoup diminuée, si ce n'est autour de Dvinsk et à Volhynia, sur la rivière Styr. Les Allemands sont tenus à distance de Dvinsk par le feu des Russes qui repoussent toute attaque ennemie. Les deux ailes de l'armée allemande autour de cette ville sont peu solides et sont contraintes de se replier sur elles-mêmes. Les Russes reprennent des villages chaque jour.

Tahure est pris par les Français.—Ce village et la colline No. 199, prise d'assaut, donne un grand avantage stratégique aux Français. Il peut s'en suivre une retraite de dix milles des forces allemandes, car cette butte domine plusieurs postes de ravitaillement.

Le bombardement à été violent au nord de Lascarpe, au sud de la rivière Somme, à Andechy, Dancourt et dans la forêt de Saint-Mard.

Quatre contre attaques entre Souchez et Angrès et d'autres au nord de Tahure ont été repoussées.

Vapeur anglais coulé.—L'"Arabian" a été coulé par un sous-marin autrichien dans la Méditerranée. 20 membres de l'équipage sont sauvés.

VENDREDI 8 OCTOBRE

Le bombardement continuel.—C'est la note dominante des communiqués de Paris. Ces duels sont plus violents aujourd'hui au nord d'Arras, dans les secteurs de La Folie, de Roye, et de la forêt Saint-Mard. Les chemins entre St-Hilaire et St Souplet entre Souain et Somme-Py sont aussi bombardés.

En Serbie.—L'invasion de la Serbie par les armées de Von Mackenzen bat son plein. Les armées se dirigent vers le sud, après avoir traversé la Drina, le Danube et la Save, pour saisir les chemins de fer qui relient Belgrade à Salonique. L'armée bulgare n'a pas encore attaqué la Serbie.

Les documents civils auraient été transportés de Nish, la capitale Serbe, à Istip, 50 milles au sud.

En Russie.—Les Allemands massent des troupes près de Tarnopol en Galicie. Près de Smorgon, ils ont réussi à traverser la rivière Vileya. Le gros combat se continue autour de Dvinsk.

SAMEDI 9 OCTOBRE

Le statu quo en Bulgrarie.—Aucun événement n'a encore aggravé la situation des Balkans. Malgré le départ des diplomates alliés la Bulgarie s'est abstenue de tout acte hostile, même envers la Serbie. Il n'y a pas eu de déclaration de guerre formelle entre aucun de ces pays. Cependant il est rumeur que la Bulgarie prépare une attaque de flanc contre la Serbie. Elle masse sa cavalerie et de la grosse artillerie à Kostendil tout près des frontières serbes.

L'influence bulgare en Grèce.—Le premier ministre bulgare Radoslavoff aurait fait remarquer au ministère grec, que le débarquement de troupes à Salonique est bien peu conforme à l'entente récemment conclue entre eux. "Que si l'attitude de la Grèce, continue-t-il, ne se modifiait pas le gouvernement bulgare ne serait plus responsable du changement d'opinion du peuple bulgare envers elle.

Berlin annonce que Belgrade, ville serbe de la frontière nord, est en partie prise. D'autre part les Allemands auraient subi de grandes pertes en traversant la Save.

A Dvinsk.—Les Allemands ont essayé de prendre la ville par le nord. L'attaque est des plus violentes. Les Russes ont perdu un peu de terrain à 10 milles au nord de Dvinsk. Sur tout le reste du front, rien à signaler.

Les Allemands attaquent Loos. Leur mouvement d'attaque est résulté en des lourdes pertes. Ils donnèrent trois assauts successifs attaquant en masse compacte puis en colonne. Toutes ces troupes furent fauchées par l'infanterie et l'artillerie française. A peine quelques détachements prirent pieds dans une tranchée nouvellement conquise entre Loos et le chemin de Lens à Béthune. D'autres attaques aussi violentes furent repoussées au sud de Neuville. Saint Vaast. Il y eut une vive canonnade dans le secteur de Lisons et dans la région de Quennevières.

Les Allemands ont bombardé les nouvelles positions françaises au sud-est de Tahure.

En Argonne le canon français a fait taire celui de l'ennemi attaquant nos tranchées dans le secteur de Saint Thomas.

Les attaques ennemies en Lorraine furent aussi toutes repoussées.

La fièvre typhoïde.—Une dépêche de Melbourne annonce qu'une épidémie de fièvre typhoïde s'est déclarée en Autriche. 447 cas ont été enrégistrés.

LUNDI 11 OCTOBRE

La prise de Belgrade.—Les rapports officiels annoncent la prise de Belgrade et des collines environnantes par les forces austro-allemandes qui commencent maintenant une avance dans la vallée de la Morave, vers les montagnes de l'est, où les Serbes ont si bien résisté aux Autrichiens, l'an dernier. Il n'y a que des combats d'arrière-gardes, car les Serbes reculeront jusqu'à ce qu'ils aient atteint des positions faciles à tenir et que le renfort des alliées les ait rejoints.

L'ennemi a fait de grandes pertes en voulant traverser la Drina, à l'ouest. Leur essai fut inutile. La Bulgarie n'agit pas encore quoique le roi Ferdinand ait pris le commandement de son armée.

Dans les marais de Pinsk.—D'importants détachements allemands se sont émbourbés dans les marais de Pinsk en Russie. Ces marais ont une superficie de 1000 milles carrés. Ils forment les bassins des rivières Prépet, Stumen, Styr et Goryn qui les traversent.

Ils sont inondés en ce moment.

Aucun changement autour de Dvinsk.

Les attaques ennemies sont violentes, mais elles sont toujours repoussées. Paris annonce même quelques progrès au nord-est et sud-est de Tahure.

Fortes positions allemandes.—Un rapport semi-officiel français décrit la seconde ligne allemande comme étant extrêmement forte et variée. Elle n'a cependant pas ces labyrinthes et cette suite de tranchées de la première ligne. Les sommets de colines sont garnis de mitraileuses qui règnent sur les versants. Derrière ces sommets il y a un double réseau de fil de fer barbelé couvert de ronces.

L'amiral Augustin Boué de Lapeyère, commandant de la flotte anglo-française dans la Méditerranée, a demandé son changement, pour raison de santé. Son successeur est le vice-amiral Dastige du Fournet.

MARDI 12 OCTOBRE

En Serbie.—Un rapport de Berlin annonce la prise de Semendria, petite ville à l'est de Belgrade sur le Danube. La bataille est acharnée sur les collines qui environnent Belgrade, quelques unes ayant été prises et reprises plusieurs fois. Le feu n'eut pas de répit durant trois jours. Les Serbes eurent encore l'avantage ce matin en capturant d'excellentes positions près de Topoider et en refoulant les Allemands dans un faubourg de Belgrade. 50,000 bombes furent lancées sur cette ville n'épargnant ni hôpitaux, ni églises. L'artillerie française et anglaise prit part à l'action.

Paris annonce une attaque de la frontière serbe par les Bulgares à Ginshovo.

Le ministre bulgare en Angleterre a reçu son passe-port.

Goritz sur le point de capituler.—Cette ville autrichienne, à 22 milles nord-ouest de Trieste, est sur le point de se rendre aux Italiens qui la bombardent de cinq points différents avec leur artillerie lourde.

Les Italiens attaquent aussi les défenses intérieures de Tolmino, tandis que sur le Carso, les Autrichiens ont perdu plusieurs milles de tranchées.

Hangars allemands détruits.—Un raid des aviateurs alliés a complètement détruit les hangars d'avions allemands à Gand et aux environs de Gontode.

Le vapeur allemand, Nicomédia, jaugeant 6,800 tonnes a été coulé Toute sa cargaison de minérai de fer a été perdue. Un vapeur anglais de 5,093 tonnes a aussi été coulé.

Pertes anglaises.—Les listes des pertes anglaises des récents combats incluent 2,000 hommes et 6 officiers. Le général Fr. Wormald a été tué.

LEBRET, Sask.

Visite de Mgr Mathieu—Le 25 septembre dernier, Lebret avait l'honneur et la joie de recevoir S. G. Mgr Mathieu venu en visite pastorale. En dépit de la température inclémente, la population s'était portée en grand nombre à la station pour saluer l'arrivée de l'Evêque, son pasteur aimé et vénéré.

Le lendemain, dimanche, Mgr célébrait la messe de huit heures; les paroissiens témoignèrent de leur vive piété en venant nombreux recevoir Jésus-Hostie des mains de Sa Grandeur.

A la grand'messe officiait le R. P. Boyer avec le R. P. Etienne et le frère Charest, des Pères Blancs, comme diacre et sous-diacre. Mgr l'évêque était présent au trône, assisté de M. l'abbé Marois, et comme diacres d'honneur, des RR. PP. Hugonard et Bonnald deux des anciens missionnaires de l'Ouest Canadien.

Après l'Evangile, le R. P. Carrière, curé, présenta à Sa Grandeur les hommages respectueux de la paroisse et la remercia de la tendre sollicitude, du zèle tout apostolique qu'Elle ne cesse de déployer pour la sanctification et le salut des âmes.

La messe terminée, Mgr donna dans les deux langues, de sages et paternels conseils. Il fit un exposé simple, pratique des devoirs de la vie chrétienne. Reconnaissance envers Dieu pour le bienfait inestimable de la foi: c'est un don purement gratuit que nous catholiques, avons reçu de préférence à des milliers d'autres hommes. Fierté avec laquelle nous devons porter notre titre glorieux d'enfant de l'Eglise: cet étendard de la croix sous lequel nous marchons, a été baigné dans le sang des martyrs, il a réuni sous ses pli ceux qui ont le plus illustré le monde par le savoir et la vertu. Fidélité à l'assistance à la messe le dimanche: l'Eglise nous en fait une obligation sacrée, la grandeur du mystère qui s'opère, le même que celui du Calvaire, doit nous y attirer. Importance de la prière du matin et du soir: en offrant à Dieu, dès le réveil, le travail de la journée, chacune de nos actions est rendue méritoire, et nous obtenons du bon Dieu le secours dont nous avons besoin pour remplir notre devoir quotidien. Nécessité de la communion fréquente: le pain eucharistique est aussi indispensable à la vie de l'âme que l'est la nourriture à la vie du corps; la communion fréquente est un gage assuré de salut. Pratique de la visite au St-Sacrement: nous allons voir nos amis, nos parents, pour leur faire part de nos peines, et de nos joies: nous devons également trouver le temps de visiter quelquefois au Tabernacle N. S. J. C., notre plus tendre et plus fidèle ami, pour lui ouvrir notre cœur recevoir ses lumières et ses consolations divines. L'accomplissement de ces différents devoirs du bon et parfait chrétien suppose des sacrifices mais rappelons-nous que la récompense en sera éternelle, infinie. S'adressant ensuite aux enfants en particulier, Mgr sut trouver pour eux des paroles touchantes d'amour pour les jeunes, pour les préférés du Divin Maître.

Puis vint la cérémonie toujours si imposante de la confirmation. A la prière du Pontife, l'Esprit-Saint descendit, avec la plénitude de ces dons, sur plus de soixante

(A suivre en 3e page)

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO-CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN

Fondée le 28 février 1912, à Duck Lake, Sask., pour unir tous les Franco-Canadiens, en vue de mieux sauvegarder leur foi, leur langue et leurs traditions nationales.

COMITÉ EXÉCUTIF

Bureau au *Patriote de l'Ouest, organe officiel de l'Association*, 1303, 4ème Avenue Ouest

Directeur Général,	R. P. A.-F. Auclair, O.M.I.
Président Général,	Dr A. Godin, Willow Bunch
Secrétaire Général,	J.-E. Morrier
Trésorier-Général,	J.-P. Daoust

COMITÉ GÉNÉRAL

Six membres du diocèse de Prince Albert et six membres du diocèse de Régina

M. le Dr A. Godin, président,	Willow Bunch, Sask.
R. P. L.-H. Vachon, O.M.I., Vice-président,	North Battleford
M. Maurice Quennelle,	Wauchope, Sask.
R. P. A.-F. Auclair, O.M.I.,	Prince Albert, Sask.
M. l'abbé Chs Maillard,	Wolseley, Sask.
M. J.-E. Morrier,	Prince Albert, Sask.
M. l'abbé Z. Marois,	Régina, Sask.
M. le Dr Hamelin,	North Battleford, Sask.
M. l'abbé C. Bourdel,	Howell, Sask.
M. Ludger Roy,	Régina, Sask.
R. P. B. Fallourd, F.M.I.	St-Hubert, Sask.
J.-P. Daoust,	Prince Albert, Sask.

REGINA, Sask.

L'A. C. F. C.

Vendredi soir, le 8 octobre, dans l'une des salles du Club Catholique, le cercle local donnait une bien cordiale réception aux membres du Comité Général de l'Association réunis dans la capitale provinciale.

M. le Dr Laurent Roy présidait et il sut d'une façon très heureuse et très délicate souhaiter la bienvenue à tous ces distingués visiteurs. Il lui était tout particulièrement agréable de revoir M. le Dr Godin, de Willow Bunch, son ancien confrère, et de profiter de l'occasion pour lui redire publiquement avec quelle joie les membres du cercle de Régina ont appris sa nomination à la présidence générale. C'est que tous connaissaient déjà de réputation l'esprit de patriotisme, l'énergie extraordinaire et le dévouement qui animent leur nouveau chef, de même que son grand talent d'organisation. Sous une aussi habile direction que la sienne ils savaient quel pas énorme ferait notre jeune association. Ils ne doutaient non plus que M. le Dr Godin fut vraiment l'homme capable de s'emparer de tous les cœurs de ses compatriotes et de les faire vibrer à l'unisson!

M. le Dr Roy dit aussi au Rév. Père Auclair, directeur général de l'Association et rédacteur du *Patriote*, toute la vénération et l'admiration que nous avons pour sa personne, de même que notre grande reconnaissance pour la lourde tâche qu'il s'impose chaque jour et si généreusement pour l'œuvre qui nous est chère. M. le président assure le R. Père qu'il peut compter sur le concours de tous les membres de l'A. C.F.C.

Tous, sans exception, se feront un devoir d'aller puiser, chaque semaine dans le *Patriote* la direction qu'ils doivent suivre d'un commun accord pour le succès de notre cause, puisqu'il fut adopté par un témoignage unanime, lors de la convention de Lebret, que ce journal devenait l'organe de l'Association.

Enfin M. le président remercie tous les autres membres du Comité Général pour le travail qu'ils ont fait déjà et veulent absolument mener à bonne fin. Puis il invite quelques uns des membres présents à nous dire quelques mots.

C'est ainsi que nous avons le plaisir d'entendre tour à tour M. le président général, le Rév. Père Auclair, O.M.I, le R. P. Vachon, O.M.I., de Battleford, le R. P. Fallourd, de St Hubert et M. l'abbé L. P. Gravel, missionnaire-colonisateur du diocèse de Régina.

Tous proclament leur invincible attachement à nos traditions religieuses et nationales et leur désir de payer de leur personne et de leur temps afin de trouver et de prendre les moyens les plus efficaces de les sauvegarder au milieu des nombreux périls qui les menacent en cette province.

A les voir, à les entendre il était facile de se convaincre qu'il y a vraiment du bonheur à se dévouer pour une aussi noble cause, à dépenser son temps et toutes les ressources de son intelligence et de son cœur pour le triomphe d'un aussi bel idéal.

Aussi nous espérons que ces exemples de dévouement qu'ils nous donnent en porteront un plus grand nombre à les imiter et à sortir de l'indifférence coupable où ils dorment. Il n'y a pas à dire, il ne faut pas nous bercer de vaines illusions. Il nous faut nous armer et solidement pour la défense de nos droits, de ceux de notre foi et de notre langue. Nous avons pu nous en convaincre tout dernièrement encore par les articles de certains quotidiens et surtout par les discours qui ont été prononcés à la réunion de la "Saskatchewan Public Educationnal League" l'on prepare une guerre à mort au français et avant longtemps, peut-être, il nous faudra lutter tout comme luttent nos frères de l'Ontario.

Eh bien donc, travaillons sérieusement à compléter toute notre organisation et que cette lutte nous trouve prêts et unis pour la défense de nos droits.

Nous sommes ici chez nous, il ne faut pas l'oublier et surtout il faut bien convaincre nos adversaires que nous avons la ferme intention d'y rester sans être traités comme des parias.

Le R. P. Rutten, O.P., à Régina

Le R. P. Rutten, de l'Ordre des Dominicains, envoyé spécial de sa Majesté le Roi de Belgique et représentant de S. Em. le cardinal Mercier, a passé la journée de vendredi à l'évêché de Régina.

Le R. P. est de retour au Canada après avoir passé les deux derniers mois en Angleterre, en France et dans cette toute petite partie de l'Europe qu'occupe encore la Belgique indépendante. Nous avons eu la bonne fortune d'entendre l'éloquent dominicain et nous pouvons assurer qu'il est le digne représentant de ce vaillant petit peuple qui le premier s'est constitué le soldat de la justice et du droit! Mais tout dans ses paroles, dans sa physionomie traduit l'angoisse de son âme d'apôtre et de patriote. Il avait peine à dominer son émotion quand il nous disait avec quel courage et qu'elle ardeur ses compatriotes affrontaient la mort pour l'honneur de la patrie!

Le R. P. a aussi visité le front et il en rapporte l'excellente nouvelle que partout chez les Anglais, Français, Canadiens et Belges le moral est excellent.

Le R. P. a eu aussi l'occasion de rencontrer là-bas les personnages les plus éminents des nations alliées et nous dit que pour tous la victoire finale est assurée aux alliés! Le R. P. à son dernier voyage a remis au roi Albert la somme de $25,000 recueillis ici. Sa Majesté lui a exprimé toute sa reconnaissance pour cette générosité; mais à la vue de tant de misère et des souffrances de toutes sortes chez ses sujets elle a chargé le R. P. Rutten de venir de nouveau solliciter la charité des Canadiens. Il y a des milliers et des milliers d'ouvriers belges qui chôment forcément dans leur pays dévasté et c'est pour leur donner du pain que le R. P. vient encore une fois nous tendre la main.

: Pour les Cultivateurs :

Renseignements utiles

Plusieurs mesures relatives à l'agriculture ont été adoptées à la session de la législature de la Saskatchewan qui s'est terminée en juin. Parmi ces mesures se trouve une loi amendant les allocations scolaires, et stipulant que les expositions scolaires soient placées sur le même rang que les instituts en ce qui concerne le paiement des bonus aux districts. La loi stipule également que dans les districts où la majorité des élèves se trouvent dans les classes élémentaires, ou dans celles où il existe déjà une bibliothèque suffisante, la direction dépensera cette somme pour d'autres fins, citées dans les règlements du département, et déposera au département une déclaration relative à ces dépenses. C'est-à-dire que la somme de $10 pour laquelle un certificat doit être déposé au département avant que l'allocation pour la deuxième période soit payable, doit être affecté à un but spécial, exposé dans les règlements du Ministère. Ces règlements recommandent l'affectation annuelle d'une petite somme à l'amélioration des terrains et des bâtiments scolaires, et à l'achat d'un bon outillage.

VENTE D'INSTRUMENTS

La loi qui vient d'être adoptée sur les machines de culture est basée sur le rapport de la commission d'enquête. La loi stipule, entre autres, que les compagnies qui vendent les machines doivent déposer au Ministère de l'agriculture une liste des prix de tous leurs instruments, ainsi que des pièces pour les réparer, et doivent se conformer à cette liste. Toutes les recommandations des commissaires ont été adoptées dans les contrats relatifs aux garanties, au travail que peut faire la machine, et aux réparations. L'acheteur d'une machine, c'est-à-dire d'un moteur portatif, d'un séparateur, charrue disque, qui constate que la machine ne fonctionne pas bien, peut faire venir le vendeur et lui faire mettre la machine en bon état, et si cette machine ne fonctionne toujours pas bien, l'acheteur peut la rejeter et réclamer tout l'argent ou tous les billets qu'il a donnés, ou encore, il peut conserver la machine et tenir le vendeur responsable pour la différence entre la valeur de la machine à son état réel, et la valeur qu'elle aurait eu si la garantie avait été remplie. Cette valeur doit être réglée par arbitration. Plusieurs articles protégeant l'acheteur ont été insérées dans les formules de contrats, et l'on croit que cette loi fera disparaître beaucoup de griefs que les cultivateurs ont eu contre les compagnies d'instruments.

LE DROIT DE LA FEMME

La nouvelle loi concernant les homesteads protège les droits de la femme dans le homestead qui peut avoir été hypothéqué pour dettes sur machines agricoles, et en vertu des modifications faites à la loi des exemptions, les articles et les chevaux qui sont exemptés de la saisie par cette loi, peuvent encore être sélectionnés et conservés par le cultivateur, quoi qu'une hypothèque ait été donnée sur les articles. En vertu des amendements à la loi des titres des terrains, aucune obligation sur une terre, contenue dans un contrat pour la vente des machines, ne sera valable contre la terre, et aucune hypothèque ne peut être prise sur la terre pour dettes sur des instruments avant que six mois se soient écoulés depuis la date de la livraison des instruments. Tous ces changements sont conformes aux recommandations de la commission.

SOCIETES COOPERATIVES

En ce qui concerne les transactions dans les fournitures de fermes la loi des coopératives agricoles stipule qu'après le 31 décembre 1915, une coopérative ne pourra vendre qu'à ses actionnaires ou aux membres de l'association des producteurs de grain de la Saskatchewan. A l'avenir on permettra aux associations d'acheter des marchandises à crédit d'autres coopératives agricoles, ou d'autres compagnies, associations ou sociétés incorporées par une loi spéciale de cette province, et dont les objets sont entièrement ou en partie semblables à ceux des coopératives agricoles (lesquelles comprennent l'association des producteurs de grain de la Saskatchewan.) La loi donne également aux directeurs le droit d'engager le crédit de l'association pour des fonds empruntés temporairement pour payer des marchandises achetées ou les frais encourus à ce sujet, mais un article spécial stipule que les coopératives ne doivent vendre les fournitures qu'au comptant.

EXTIRPATION DES MAUVAISES HERBES ET AUTRES SUJETS.

Le Ministère provincial de l'agriculture estime que la moisson a exigé les services de 15,000 hommes. On comptait que 5,000 nous viendraient des villes et villages, et les chemins de fer devaient apporter les dix mille autres de l'est. Beaucoup d'étrangers ont offert leurs services, et le Ministère a engagé les cultivateurs à les employer car les rangs des citoyens anglais dans l'ouest ont été sérieusement affaiblis par la guerre.

Le Ministère de l'agriculture et les trois lignes de chemins de fer de la province ont entrepris une campagne contre les mauvaises herbes. Le commissaire des mauvaises herbes a envoyé un inspecteur et les compagnies ont fourni une automobile et un chauffeur. On donne des instructions aux contremaîtres de sections pour leur apprendre à connaître les mauvaises herbes. Une lettre-circulaire a été envoyée aux municipalités urbaines pour faire ressortir le danger que présente la graine des mauvaises herbes et demandant qu'elles soient détruites et que des échantillons soient expédiés au département. On attire l'attention tout spécialement sur la laiteron des champs, dont toutes les touffes doivent être arrachées.

Un objet qui a attiré beaucoup d'attention à l'exposition de Régina était un modèle en beurre d'une mitrailleuse, faite sous la direction de M. C. Calvert du service de l'industrie laitière.

Marché

Prince Albert

BLE	
No. 1 nord	78
No. 2 nord	75
No. 3 nord	72
No. 4 nord	69
Avoine	[illegible]
Orge	65
Son, le 100 lbs	1.50
Foin—la tonne	$6 à $8
Viandes (Prix du gros)	
Bœuf la lb	9 à 10 cts
Porc	9½
Veau	10½
Mouton	14
Poulet	15

Winnipeg

BLE

Le blé accuse une hausse considérable, cette semaine.

No. 1 nord	99
No. 2 nord	92½
No. 3 nord	94½
No. 4 nord	88
Avoine.	
No. 2 C. W.	41¼
No. 3 C. W.	40
Extra No. 1 fourrage	38½
No. 1 fourrage	38½
No. 2 fourrage	38
Orge.	
No. 3	57
No. 4	55½
Fourrage	46
Lin.	
No. 1 N. W. C.	162½
No. 2 C. W.	159½

Le blé des Etats-Unis

La production du blé aux Etats-Unis, cette année, d'après les statistiques du gouvernement est estimée à un milliard 2,028,000 boisseaux. La production du maïs dépasse 3 milliards. Le rendement du blé a été d'environ 18 boisseaux à l'acre.

L'argent de la moisson

Les affaires de banque pour la dernière semaine de septembre à Winnipeg se sont élevées au chiffre de $44,064,167. Ce qui est 4 millions de plus que pour les opérations de la même époque l'an dernier. A Moose Jaw le chiffre est de $1,035,454.

102 milles à l'heure

Tel est le record établi par Gil Anderson, à New York dans une course d'automobile de 350 milles.

Incendie au bureau de téléphone de Winnipeg

Le service du téléphone à Winnipeg a été interrompu une couple de jours, la semaine dernière, par suite d'un incendie au bureau central. Dommages $12,000.

Les Bulgares seront internés

Il y a environ 25,000 ouvriers bulgares au Canada. Ordre a été donné à Ottawa d'interner ceux qui tenteront de quitter le pays pour prendre du service dans l'armée bulgare.

Le régiment canadien-français au feu

Le régiment canadien-français commandé par le Lt. Colonel Gaudet, a pris part à la grande offensive. Le major A. V. Roy, de Québec, a été tué dans l'action. Les régiments canadiens 13, 16, 21, 26 et 29 et Princesse Patricia ont aussi participé à l'engagement et subi des pertes.

LEBRET, Sask.

(*Suite de la 2ème page*)

enfants pour faire d'eux des soldats du Christ, de parfaits chrétiens.

Dans l'après-midi après la bénédiction du St Sacrement, il y eut des prières solennelles pour les défunts. Mgr parla de la dévotion aux âmes du purgatoire. Nous devons prier pour nos morts: c'est un devoir de charité, de reconnaissance, parfois même de justice. Nous avons tout avantage à retirer de ces prières: en délivrant les saintes âmes du purgatoire nous pouvons obtenir des grâces par leur intercession et après notre mort Dieu permettra que les prières des vivants abrègent aussi pour nous la durée des peines.

La cérémonie se termina par le chant du Libéra et la procession au cimetière, où il y eut, aux pieds de la Croix, chant du Ps. *Benedictus* et oraison.

La journée était bien remplie, consacrée toute entière au service des âmes et à la gloire de Dieu. Les paroissiens de Lebret en conserveront le pieux souvenir. Vraie semence apostolique, la parole autorisée de leur évêque est tombée ici en bonne terre: elle ne manquera pas de germer et de se développer dans tous les cœurs en fruits abondants de vertu.

Mgr Mathieu prolongea son séjour parmi nous, passant quelques jours dans le recueillement et la prière. Jeudi veille de son départ, les élèves du couvent de la mission firent en son honneur, une petite fête intime: Il y eut chant, musique et drame. Le succès avec lequel furent rendues les diverses parties du programme fait grand honneur aux talents des élèves ainsi qu'au dévouement des Religieuses qui dirigent cette maison.

—La Rvde Sœur Daoust, infirmière à l'école industrielle a été frappée par la maladie. Bien que souffrante depuis longtemps déjà elle n'en continuait pas moins son travail. Il en est presque toujours ainsi chez les Religieuses: l'amour du devoir sait vaincre la souffrance aussi longtemps que les forces physiques ne trahissent pas le courage. Nos sympathies à la bonne sœur éprouvée. Nos prières, secondées par les soins éclairés de M. le Dr R. Paradis, obtiendront nous l'espérons, un prompt et complet retour à la santé.

—M. Alfred Bourgét, de Régina, actuellement en repos chez M. Graham, agent de a colonie indienne de File Hills, était en visite à l'école industrielle, la semaine dernière. A Lebret, comme, du reste, partout où il est connu, M. Bourget ne compte que des amis. C'est dire qu'il est toujours le bienvenu. Malgré un état de santé plutôt faible, M. Bourget travaille activement au développement de la Croix-Rouge. Une succursale de cette bienfaisante société a été fondée chez les Indiens de File Hills: elle a déjà souscrit pour le secours de nos soldats blessés des sommes appréciables. L'organisation de cette succursale est due, dans une large part, aux efforts persévérants, à l'ardent patriotisme de M. Bourget. Il a droit à de sincères félicitations.

Les Pères Blancs

La société des missionnaires d'Afrique, (ou Pères Blancs) fut fondée en 1868 par le cardinal Lavigerie pour la conversion des musulmans de l'Afrique du Nord et des Nègres de l'intérieur. Elle compte aujourd'hui plus de six cents missionnaires, Pères et frères coadjuteurs. Elle possède à Québec depuis 1901, un Postulat où les aspirants canadiens, font un an d'études théologiques avant de partir pour le noviciat d'Alger. Une trentaine de missionnaires canadiens-français travaillent déjà à la vigne du Seigneur là-bas sur le vaste continent noir. Le besoin de missionnaires devient chaque année plus pressant avec l'augmentation rapide du nombre de conversions: car les Nègres de l'Afrique Centrale, les jeunes gens surtout, sont généralement bien disposés, ils supplient le missionnaire de leur conférer le baptême dès qu'ils connaissent notre sainte religion et les trois ans de catechuménat qui précèdent le baptême leur paraissent bien longs. Les missions les œuvres, et elles sont nombreuses ne vivent que de la charité catholique. La guerre a fait un tort inappréciable à l'expansion du catholicisme dans ces pauvres missions africaines: deux cents missionnaires, environ ont été mobilisés, dont quelques-uns sont déjà morts au champ d'honneur: aucun nouveau poste n'a été fondé: bien plus, on a dû en supprimer plusieurs déjà établis, faute de personnel et de ressources. Ce contrecoup malheureux se fera sentir durant de longues années encore puisque les vocations et les secours pécuniaires venaient en grande partie de la France. Espérons que la Providence saura trouver au Canada des jeunes gens aux aspirations nobles et fortes qui iront se dévouer au salut des pauvres noirs et des âmes généreuses qui aideront de leurs aumônes l'œuvre de l'évangélisation de l'Afrique.

WILLOW BUNCH, Sask.

—7 oct.—Hier obsèques religieuses et solennelles d'un français de Lille: Jules Désablans, décédé à l'hôpital du Dr Godin, malgré les meilleurs soins. C'était un bon ouvrier, sobre, économe et même, dit-on, *jusqu'à la parcimonie!* Il a eu la sage intelligence et le bonheur de réparer publiquement ses longues années d'indifférence religieuse. Puisse cet exemple servir de leçon.....

Chronique Locale

—Le *Financial Post* dans son dernier numéro d'octobre, donne les détails suivants sur notre ville: *Prince Albert*. Proclamé cité le 8 octobre 1904. Située sur la Saskatchewan nord, 80 milles au nord de Saskatoon, sur la ligne du Grand Tronc Pacifique et 4 lignes du C. N. R. rayonnant sur Big River, Régina, Winnipeg et North Battleford; au milieu d'un district agricole fertile et où l'eau abonde. La ville est située sur la limite sud d'une région forestière d'épinettes et de peupliers qui s'étend sur une longueur de 1000 milles à l'est et à l'ouest et une profondeur moyenne de 200 milles. La ville possède 5 grandes scieries dont l'une a une capacité [illegible] de 50 millions de pieds. La [illegible] de 1912-1913 [illegible] Magal [illegible] ce qui combiné avec l'industrie forestière et d'autres ressources [illegible] de Prince Albert un centre industriel [illegible]. En 1913 la ville [illegible] de dépenser $775,000 pour l'installation d'un pouvoir hydro-électrique de 15,000 [illegible]. Le travail est à moitié terminé mais temporairement suspendu. La population s'est accrue de 3,000 en 1906 à 15,000 [illegible] actuel. La propriété imposable, 1915 est de $23,289,875 et l'étendue de la ville couvre 10,558 acres.

—Des cours d'Ecole Normale pour certificats de 3ème classe auront lieu à Prince Albert à partir du 3 janvier durant dix ou douze semaines.

—Le Frère [illegible] Lapointe, O.M.I. très habile [illegible], qui a passé [illegible] ans dans les missions du nord pour faire divers travaux de construction, était de passage ici la semaine dernière, en route pour Ottawa. Ce bon frère se dévoue depuis près de quarante ans au service des missions. Il a construit une maison pour le Père Pénard au Portage La Loche et travaillé [illegible] à l'Ile à la Crosse et au Lac La Plonge. Cette dernière mission possède [illegible]

[illegible] M. [illegible] Lake [illegible] Rapides pour étudier la possibilité de rendre la Saskatchewan [illegible] navigable d'Edmonton à Winnipeg.

—La Prince Albert Lumber Co. emploiera environ 1500 hommes dans les chantiers cet hiver.

—Durant le mois de septembre la ville a perçu la somme de $14,860 en arrérages de taxes. Il reste encore en arrérage $257,928.

—La liste des terrains en vente pour taxes comprend plus de 3,000 propriétés, parmi lesquelles se trouvent des lots sur l'Avenue Centrale, entre autres, un en face du grand magasin de McLeod et un autre en face de la Chambre de Commerce. La vente aura lieu le 1er novembre.

—L'importante question de coloniser la région au sud de Prince Albert a été de nouveau discutée en comité. On propose aux propriétaires d'accepter un paiement de $1.00 de l'acre pour le premier versement avec intérêt de 6 pour cent. sur le reste de la somme. Le colon devrait faire les améliorations requises sur les homesteads ordinaires.

—La ville a demandé à Régina une extension de temps pour ses débentures, qui sont déjà portées à une limite considérable. Les obligations pour les bâtisses qui sont propriété de la ville, comme la station des pompiers, la station de police, le High School et l'hôpital sont pour une période de 20 ans; l'usine électrique et l'aqueduc, 30 ans; l'industrie des chutes La Colle de 25 à 40 ans; l'immeuble du marché et du parc, 30 ans; les travaux de voierie de 10 à 30 ans. Si la ville pouvait obtenir une extension, les taxes courantes seraient diminuées.

—La neige a fait cette semaine une première, mais courte apparition. La température est en somme excellente dans le nord de la province et le battage du grain n'a pas été sensiblement retardé depuis un mois. Le sud est moins favorisé. Des pluies continuelles ont empêché les travaux de la ferme d'une façon désolante.

—Il manque encore $120 pour compléter la souscription de $1000 destinée à l'achat d'une mitrailleuse.

—Mme H. R. F[illegible], de cette ville, était à bord de l'"Hesperian" lors du torpillage de ce bateau. Elle dit que les soldats blessés à bord ont été admirables de sang-froid, mais que l'équipage ne s'est pas aussi bien conduit et qu'il y a eu des scènes de lâcheté et de violence pour s'emparer des chaloupes de sauvetage.

—Vendredi soir, de cette semaine les membres du chœur de chant de la Cathédrale du Sacré-Cœur, sont priés de se rendre à l'exercice qui aura lieu dans la Chapelle du soubassement, à 8 heures précises.

—M. J. Jarest, de cette ville, qui demeure maintenant à Leask, Sask est de passage ici cette semaine.

—M. J. A. Duquette et Geo. Jarest, tous deux représentants de la Métropolitan Life Insurance, sont partis samedi dernier pour un voyage d'affaires à Winnipeg.

—M. Bourgeois, de Moncton, N. B. est arrivé en cette ville la semaine dernière, après un voyage de trois mois à travers les grandes villes de l'Ouest Canadien.

Ce qu'ils ignorent

Des instituteurs réunis en convention à Saskatoon, la semaine dernière, ont adopté une résolution qu'ils doivent envoyer au premier ministre de la Saskatchewan, et au premier ministre du Canada demandant que tout enfant apprenne à parler, lire et écrire l'anglais.

Voilà qui est proprement enfoncer une porte ouverte. Ces braves instituteurs semblent ignorer que les parents n'ont pas besoin des résolutions de ces messieurs pour faire apprendre l'anglais à leurs enfants. Cela va de soi. Mais si les parents tiennent de plus à ce que leurs enfants apprennent leur langue maternelle, ils réclament un droit que personne ne peut leur enlever. Peut-être que messieurs les instituteurs et inspecteurs ignorent cela aussi? Il y a tant de choses de simple bon sens qui deviennent aujourd'hui de l'hébreu pour certaines gens!

Le président Wilson veut que les Etats-Unis se préparent.

Les Etats-Unis pourront-il échapper au militarisme? Le président Wilson, pacifiste reconnu, en doute quelque peu. Il veut que les Etats-Unis se préparent soigneusement "non pas pour la guerre, dit-il, mais pour la défense." Avec le Canada déjà lancé dans le militarisme, il n'est pas impossible que les Etats-Unis soient entraînés malgré eux dans le même tourbillon.

Le ministre des finances est enthousiaste

Dans un grand discours à Toronto, l'honorable M. White, ministre fédéral des finances dit que le Canada a pu se suffire pratiquement par lui-même durant les quatorze premiers mois de la guerre, malgré l'énorme surcroit de dépenses. Le chiffre des exportations dépasse celui des importations.

Les nouveaux lieutenant-gouverneurs de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Le cabinet fédéral annonce la nomination de M. R. S. Lake, ex-député de Qu'Appelle, comme lieutenant gouverneur de la Saskatchewan, et du Dr Brett, de Banff, comme lieutenant gouverneur de l'Alberta.

M. R. S. Lake fut député à la législature des Territoires de 1898 à 1904. A l'élection fédérale de 1904 il fut élu député de Qu'Appelle à une majorité de 28 et en 1911 il fut défait par M. L. Thompson par une majorité de 424. M. Lake est un agriculteur de profession; l'un de ses frères occupe un grade élevé d'officier dans l'armée anglaise.

La succession de M. Coderre

M. Louis Coderre, secrétaire d'Etat s'est retiré de la politique. Il devient juge de la Cour Supérieure de Québec. M. Blondin, lui succède comme secrétaire d'Etat. M. E. L. Patenaude, député de Laprairie, entre au cabinet fédéral, comme ministre des contributions indirectes.

La lutte scolaire à Ottawa

La commission du gouvernement ayant voulu imposer deux institutrices, à l'Ecole Guigues, d'Ottawa, pour remplacer deux demoiselles Desloges qui avaient été engagées par la véritable commission scolaire, les élèves, sur la direction des parents, ont quitté l'école et se sont rendu dans un autre local où les demoiselles Desloges continuent à leur faire la classe.

Le gouvernement d'Ontario veut user de représailles contre ces vaillantes institutrices en annulant leur brevet et usant des mêmes mesures arbitraires contre les autres institutrices, qui sur l'ordre des parents, refusent de se soumettre à l'inique règlement 17.

C'est en somme la continuation de la guerre contre le droit naturel des parents, la guerre contre les enfants et contre les institutrices. Le gouvernement possède la force, c'est vrai, mais plus il en abuse, plus il s'enfonce dans le mépris public.

Voici quelques commentaires du *Droit* sur cet incident qui est d'un poignant intérêt pour tout le Canada français:

"La lutte scolaire a pris des proportions très sérieuses depuis quelques jours à Ottawa; la cour suprême de l'Etat est intervenue; le gouvernement veut à tout prix imposer le règlement XVII. Dans cette crise aiguë, qui s'est développée autour de l'école Guigues, paroisse de la Cathédrale, nos institutrices canadiennes-françaises se sont tout simplement montrées d'un courage et d'une énergie sublimes, comme d'ailleurs elles l'ont toujours prouvé depuis le commencement de la lutte. Les quelques rares exceptions que l'on trouve ici et là ne servent qu'à confirmer la règle.

Dans la crise actuelle l'intérêt du public s'est concentré autour des demoiselles Desloges, deux sœurs, institutrices de plusieurs années d'expérience et possédant toutes deux les diplômes requis par les lois de l'Ontario.

Ces deux institutrices ont été engagées par la commission scolaire des contribuables avant l'existence de la commission gouvernementale. Elles ont pris charge de leurs classes au premier septembre comme tous les autres professeurs; elles ont su non seulement imposer leur autorité mais gagner l'affection et l'estime de tous les enfants qui leur étaient confiés.

Des journaux, qui ont intérêt à fausser la vérité, ont insinué que les demoiselles Desloges n'étaient pas des "qualified teachers." Cette insinuation est fausse; la preuve, c'est que l'honorable Ferguson, agissant temporairement comme ministre de l'Instruction Publique, dit qu'il va prendre des procédures pour enlever les diplômes des demoiselles Desloges.

Une autre preuve que ces deux institutrices étaient bien qualifiées sous tous les rapports c'est que la commission gouvernementale aurait offert $800.00 par année à chacune d'elles, si elles voulaient se mettre à son service. Les demoiselles Desloges ont refusé avec mépris cette offre insinuante. On a fait des instances auprès d'elles, on leur a dit de signer et que la chose serait tenue secrète; mais elles ont répondu fièrement:

"Nous ne travaillons pas seulement pour de l'argent mais pour le triomphe d'un principe sacré. C'est pour nous une question d'honneur et de devoir."

Voilà une réponse fière qui rappelle bien celles données en d'autres circonstances par d'autres institutrices.

Les demoiselles Desloges disent qu'elles ont refusé de s'engager à la commission gouvernementale, pour trois raisons majeures. D'abord elles avaient donné leur parole à la commission des contribuables; en second lieu elles ne reconnaissent aucune autorité à la commission du gouvernement et n'y voyaient qu'un moyen de persécution contre leurs compatriotes; puis l'engagement qu'on voulait leur faire signer les obligeait à enseigner d'après le règlement XVII, qui est une absurdité.

Qui maintenant osera dire que la conduite des demoiselle Desloges est de l'entêtement? Elles ont agi en connaissance de cause; en face d'un devoir à remplir elles n'ont pas hésité et si pour cela elles doivent subir des persécutions, elles les attendent avec le courage et l'énergie qu'elles ont déployés depuis quelques semaines.

Ces deux institutrices ont écrit là une page intéressante des troubles scolaires en Ontario, elles ont ajouté un nouveau fleuron à la couronne de mérites que les institutrices bilingues de la Province se sont tressée depuis quelques années en résistant aux cajoleries, aux promesses, tout aussi bien qu'aux menaces et à la persécution des francophobes de toutes couleurs.

Ce sont des Canadiennes françaises formées dans nos écoles bilingues ou dans la province de Québec, et il y en a des milliers de ce calibre, si le gouvernement ontarien entreprend de les annihiler, il va se voir en face d'une rude besogne. D'autant plus que ces institutrices sont absolument dans la mentalité des parents. Les demoiselles Desloges ont dû, devant les décisions de la cour, quitter leurs postes, et à l'instant tous les élèves sont sortis; les parents avaient prévu, ils avaient donné des instructions et les instructions ont été suivies.

Le gouvernement va être forcé de prendre des brefs d'injonction contre les parents pour les forcer de soumettre leurs enfants au système de l'anglicisation, et quand les Pères de famille se mettront sérieusement de la partie, ce sera encore une autre besogne."

L'Association St Jean Baptiste de Montréal a témoigné son admiration aux deux vaillantes institutrices en leur faisant offrir des fleurs comme tribut d'hommage à leur courage, et leur dévouement.

Eglise incendiée

La magnifique église de Lachine, P. Q. édifiée au coût de $250,000 a été détruite jeudi par les flammes. On croit que c'est l'œuvre criminelle d'un incendiaire.

Les quatre ex-ministres Roblin, Montague, Coldwell et Howden, subiront un nouveau procès.

Le magistrat MacDonald, de Winnipeg, a condamné les quatre ministres inculpés dans le scandale manitobain à subir un nouveau procès devant une cour supérieure. L'enquête préliminaire dure depuis un mois. L'accusation portée est celle de conspiration pour frauder la province en rapport avec les contrats de construction des édifices du parlement. L'entrepreneur Thomas Kelly est maintenant sous arrêt à Chicago.